



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE DE LAGES
Séance du 16 décembre 2022**

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	7
Nombre de présents	7
Excusés	6
Absent	0

Date de convocation : L'an deux mille vingt-deux,
12 décembre 2022 le seize décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Fabrice CREPY, Maire.

Date d'affichage :
21 décembre 2022

Présents : Mmes et MM. Fabrice CRÉPY – Florence SIORAT - Magali BONNEFOY – Valérie DUPUY – Patrick BOURGEOIS – Maritza PERDRIEL - Emilie CAZAUX

Excusés : Marc BÉDÉ – Frédéric ROCHIS - Stéphanie DE LACHADENEDE - Stéphane-Jean DUPHLOUX - Caroline PERRETI-Stephan POURCET

Procurations :

Absent :

Madame Valérie DUPUY a été nommée secrétaire.

DELIBERATIONS

N° 2022-59 - OBJET : Choix de l'entreprise pour les travaux d'extension du cimetière communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du fait qu'il a reçu plusieurs propositions à l'issue du marché relatif aux travaux d'extension du cimetière communal. Le marché a été passé sans publicité ni mise en concurrence, dans le cadre de la loi ASAP qui autorise exceptionnellement ce type de marché jusqu'au 31 décembre 2022, pour les marchés de travaux dont le montant est inférieur à 100 000 € HT.

La société 2RTP a proposé le devis suivant :

61 998.46 € H.T.

12 399.69 € TVA

74 398.15 € T.T.C.

La dépense est prévue au budget primitif 2022, article 2116 de la section investissement.
Une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne, de l'Etat dans le cadre de la DETR ainsi qu'auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne.

Pour rappel, ce montant s'ajoute à celui de la maîtrise d'œuvre et des différents frais d'études d'un total de 13 400 € HT déjà comptabilisés dans le dossier de demande de subvention établi auprès de l'Etat. Le montant total de l'opération est donc estimé à 75 398.46 € HT soit 90 478.16 € TTC.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

➤ Accepte le devis de la société 2RTP ainsi que le mode de financement présenté par Monsieur le Maire.

N° 2022-60- OBJET : Décision modificative numéro 3 Budget Primitif 2022

Monsieur le Maire propose le virement de crédits suivant en section d'investissement :

Désignation	Dépenses	
	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
INVESTISSEMENT		
D 2031 (Opération 258) Maitrise d'œuvre rénovation Salle des fêtes	4 398.15 €	
D 2116 (Opération 267) Travaux extension cimetière		4 398.15 €
TOTAL Chapitre 21 Immobilisations corporelles	4 398.15 €	4 398.15 €
TOTAL INVESTISSEMENT	4 398.15 €	4 398.15 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

De voter à l'unanimité la décision modificative telle qu'elle a été présentée.

**La séance est levée le vendredi 16 décembre 2022 à 19h15.
La date du prochain conseil est fixée au lundi 11 janvier 2022.**

Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal

N° 2022-59 - OBJET : Choix de l'entreprise pour les travaux d'extension du cimetière communal

N° 2022-60- OBJET : Décision modificative numéro 3 Budget Primitif 2022

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
CRÉPY Fabrice	Maire	
SIORAT Florence	1 ^{er} Adjoint	
BONNEFOY Magali	2 ^{ème} Adjoint	
POURCET Stephan	Conseiller Municipal	Absent
BÉDÉ Marc	Conseiller Municipal	Absent
BOURGEOIS Patrick	Conseiller Municipal	
CAZAUX Émilie	Conseillère Municipale	
DE LACHADENEDE Stéphanie	Conseillère Municipale	Absente
DUPHLOUX Stéphane-Jean	Conseiller Municipal	Absent
DUPUY Valérie	Conseillère Municipale	
PERDRIEL Maritza	Conseillère Municipale	
PERETTI Caroline	Conseillère Municipale	Absente
ROCHIS Frédéric	Conseiller Municipal	Absent